



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 JANVIER 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Jasemin – Sénécal
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusés</u>	Mme Bastos – M Le Nagard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 16 12 22

Pris note de la confirmation de vos équipes U6/U7 & U8/U9 pour la 2^{ème} phase

AUVERS ENNERY FC : Mail du 06 01 23

Pris note de votre impossibilité de jouer la rencontre U12 du 07 01 23 suite à la fermeture de vos installations

BEAUCHAMP AS : Mail du 23 12 22

Pris note de votre demande concernant le critérium U12/13. Malheureusement la commission ne peut tenir compte du calendrier U14. Dans ce cas vous devrez faire des demandes de dérogation vis FOOTCLUB

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 20 12 22

Pris note de votre remarque sur les rencontres de critérium U10/U11 du 17 12 22 à VEMARS ST WITZ FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 31 12 22

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes pour la 2^{ème} phase

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 06 01 23

Pris note du forfait général de votre équipe U12/13 et de votre impossibilité de recevoir le centre n° 19 du Festival U13L. La commission informe les clubs concernés que ce centre est reporté au 21 Janvier 2023 à l'ENTENTE MMB

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 08 01 23

Pris note de votre soucis rencontré sur la FMI lors de la rencontre U10/U11 du 07 01 23 contre PUISEUX LOUVRES FC

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 02 01 23

Pris note de votre demande d'engager 4 équipes supplémentaires U6/U7 pour la 2^{ème} phase. Vos équipes seront intégrées sur le plateau du 28 01 23

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 02 01 23

Pris note de votre interrogation sur l'engagement de vos équipes supplémentaires. La commission n'a pas eu de séance le 02 01 23. De plus la commission tient à vous préciser que les modifications d'engagement d'équipes devaient avoir lieu avant le 31 12 22. Si des demandes de modification ont lieu en cours de saison, les modifications auront lieu après chaque vacance scolaire

DOMONT FC : Mail du 27 12 22

Pris note de votre interrogation concernant des amendes. D'après votre mail ce ne sont pas des amendes mais ces sommes correspondent aux engagements d'équipes Foot Animation et engagements en coupes

DOMONT FC : Mail du 03 01 23

Pris note de la réception de la feuille de critérium U10/U1 réclamée

EAUBONNE CSM : Mail du 17 12 22

Pris note de votre souci avec la FMI et la réception des feuilles de match papier

EAUBONNE CSM : Mail du 03 01 23

Pris note de votre information concernant les engagements de vos équipes pour la 2^{ème} phase. Celles-ci ont été reconduites

ECOUEN FC : Mail du 29 12 22

Pris note de la modification de l'éducateur responsable de l'équipe 12 Avenir à savoir : Alexandre LOPES DA SILVA

ENTENTE SSG : Mail du 19 12 22

Pris note de votre information concernant le 1^{er} appel de feuille de critérium U10/U11. Après vérification la commission a bien reçu la feuille de match



ENTENTE SSG : Mail du 22 12 22

Pris note de votre interrogation concernant les engagements pour la 2^{ème} phase. Si vous n'avez pas de modifications sur le nombre de vos équipes, elles seront reconduites pour la 2^{ème} phase.

ENTENTE SSG : Mail du 02 01 23

Pris note de l'adresse pour les plateaux U6/U7 : Complexe Michel Hidalgo – 2, Bd de l'Entente à ST GRATIEN

ENTENTE SSG : Mail du 04 01 23

Pris note de votre interrogation concernant les qualifications de vos équipes sur la Coupe U12

ENTENTE SSG : Mail du 09 01 23

Pris note de l'absence des équipes de GOUSSAINVILLE FC sur rencontres critérium U12/U13 du 07 01 23.

ERMONT AMS : Mail du 03 01 23

Pris note de votre information concernant le 1^{er} tour du Challenge U10 à ARNOUVILLE FAS.

Malheureusement votre réclamation est arrivée trop tard. Vous auriez dû nous le signaler le lundi suivant ce 1^{er} tour.

La commission annule l'amende.

ERMONT AMS : Mail du 09 01 23

Pris note de votre interrogation pour le plateau U6/U7 du 21 01 23. Vous avez engagé 6 équipes pour la 2^{ème} phase. Il ne peut y avoir que 5 équipes d'un même club maximum sur un centre, donc la commission a dispatché vos équipes en 2 x 3 équipes.

FONTENAY FC : Mail du 26 12 22

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. Après vérification la commission annule l'amende.

FOSSÉS UF : Mail du 02 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres de critérium du 07 01 23 contre ROISSY UF

FRETTOISE ES : Mail du 23 12 22

Pris note de votre interrogation concernant le forfait non avisé de vos équipes U10/U11 des rencontres du 17 12 22. Comme pour le foot à 11, le forfait doit être annoncé par mail le vendredi 0 12h00 maximum.

GONESSE RC : Mail du 26 12 22

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontres U10/U11 du 10 12 22 contre VUILLIERS FC.

La commission attend les feuilles de matchs papier dûment complétées.

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 02 01 23

Pris note du problème rencontré lors de l'engagement de vos équipes U6/U7 ET U8/U9. La commission a noté vos engagements suivants : 4 équipes U6/U7 – 4 équipes U8 et 4 équipes U9

HERBLAY ES : Mail du 27 12 22

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes foot animation

HERBLAY ES : Mail du 29 12 21

Pris note de votre demande : la commission vous demande de la prévenir dès que vous aurez trouvé un accord sur la date avec le club adverse pour modification de l'agenda des clubs. Merci de joindre le mail d'accord du club adverse

HERBLAY ES : Mail du 02 01 23

Pris note de votre interrogation concernant le plateau U6/U7 du 14 01 23. La commission vous confirme qu'il est bien maintenu. Les centres sont maintenant visibles

HERBLAY ES : Mail du 04 01 23

Pris note de votre interrogation concernant certaines dates. La commission vous précise que :



Le 23 01 23 est la date limite pour recevoir tous les documents du 2^{ème} tour de Coupe U12 et 1^{er} Tour du Festival Foot U13

Le 06 02 23 est la date limite pour recevoir tous les documents du 2^{ème} tour des Challenges U10 et U11

MARLY ES : Mail du 02 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres du 07 01 23 à SARCELLES AAS

NEUVILLE AS : Mail du 19 12 22

Pris note de vos remarques. La commission vous informe qu'un message est inscrit dans tous nos PV pour avertir les clubs que le site du DVOF rencontre quelques soucis pour la partie agendas des clubs.

OSNY FC : Mail du 02 01 23

Pris note de votre d'engager 1 équipe supplémentaire U9, soit 3 équipes

PERSAN US : Mail du 20 12 22

Pris note de votre souhait de sortir du critérium U12 et U13 Avenir pour la 2^{ème} phase et de la modification du nombre d'équipes sur critérium U12/U13 départemental

PERSAN US : Mail du 23 12 22

Pris note de la modification du nombre d'équipes U10/U11 engagées sur la 2^{ème} phase

En ce qui concerne les plateaux U9 ils doivent se dérouler impérativement le matin pour tous les clubs.

PRESLES USL : Mail du 16 12 22

Pris note de l'impraticabilité de votre terrain pour la rencontre du 17 12 22 – critérium U10/UU contre SURVILLIERS AVENIR. La commission vous demande de lui faire parvenir l'arrêté municipal

ROISSY US : Mail du 07 01 23

Pris note de l'inversion des scores pour les rencontres de critérium U12/U13

ST LEU FC : Mail du 21 12 22

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes pour la 2^{ème} phase. La commission vous informe que pour être ne niveau U8/U9/nveau 1, il faut engager au minimum 1 équipe U8 et 1 équipe U9 en niveau 2. Comme vous annuler votre équipe 9 en niveau 2, votre club ne peut donc pas rester en niveau 1. Vos équipes sont donc intégrées au niveau 2, soit 5 équipes U8 et 2 équipes U9

ST OUEN AS : Mail du 10 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre n° 13 de la Coupe U12 du 14 01 23. La commission reporte le centre dans son intégralité au 21 01 23

ST PRIX ES : Mail du 09 01 23

Pris note du problème rencontré avec la FMI lors de votre déplacement à l'ENTENTE SSG pour les rencontres U12/U13 du 07 01 23. La commission attend les feuilles de match papier de la part du club recevant

SARCELLES AAS : Mail du 27 12 22

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non avisé de vos équipes sur critérium U10 & U11 Avenir du 17 12 22. La commission vous rappelle que le forfait doit être annoncé par mail le vendredi 0 12h00 maximum

SOISY AM FC : Mail du 07 01 23

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U12/U13 à CORMAILLAIS ACS du 07 01 23

THILLAY ESM : Mail du 06 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur match n° 25273704 du 07 01 23 – rencontre U12/U13 contre ARNOUVILLE FAS



VEMARS ST WITZ FC : Mail du 29 12 22

Pris note de vos informations concernant les rencontres U10/U11 du 17 12 22 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 04 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur rencontre de critérium U10/U11 contre ECOUEN FC du 07 01 23

VILLIERS FC : Mail du 16 12 22

Pris note de votre information concernant la FMI sur rencontre de critérium U10/U11 à GONESSE RC du 10 12 22

VILLIERS FC : Mail du 29 12 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U10/U11 pour la 2^{ème} phase, soit 2 séries de 4 équipes

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

CRITERIUMS AVENIR U10 – U11 – U12 & U13

Conformément aux règlements et après vérification des critères incontournables, la commission a décidé d'exclure les clubs suivants pour non-respect des critères d'encadrement (article 4.01 de règlements du critérium Avenir)
Selon le règlement les équipes seront intégrées au critérium départemental pour la 2^{ème} phase.

CRITERIUM AVENIR U10 / U11

SOISY AM FC : Éducateur non diplômé : 100%

CRITERIUM AVENIR U12

MONTMORENCY FC : Éducateur non diplômé : 100%

SOISY AM FC : Éducateur non diplômé : 80%

SARCELLES AAS : Éducateur non diplômé : 100%

ARGENTEUIL RC : Éducateur non diplômé : 80%

CRITERIUM AVENIR U13

FRANCONVILLE FC : Éducateur non diplômé : 90%

La commission a validé les entrées des équipes suivantes pour la 2^{ème} phase :

CRITERIUM AVENIR U12

BEZONS USO

CRITERIUM AVENIR U13

BEZONS USO

OSNY FC

PLATEAU U6/U7 DU 14 JANVIER 2023

En raison de diverses modifications, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres du plateau U6/U7 du 14 Janvier 2023

La commission demande aux centres recevant, de vérifier également les adresses des stades et d'avertir le secrétariat du DVOF si modification à faire

La commission informe les clubs que ce plateau U6/U7 du 14 Janvier 2023 fait encore partie de la 1^{ère} phase. Toutes les modifications faites dans FAL seront prises en compte après cette date.



CRITERIUM U10 / U11 – PHASE 2

Vous trouverez ci-dessous les groupes pour la 2^{ème} phase du critérium. Le calendrier sera mis en ligne sur le site du DVOF dès que possible.

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	SERIE 4
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A-B-C-D
1	CHAUMONTEL-LUZ AS	1	VIARMES-ASNIERES OL 2	1	DEUIL-ENGHIEN FC 2	1	ST LEU FC 2
2	ENT. BOISSY-CHARS	2	BOUFFEMONT AC	2	AUVERS-ENNERY FC	2	ARGENTEUIL FC 2
3	GAFEPB	3	BELLOY ST MARTIN ASC	3	VEXIN AS	3	GOUSSAINVILLE FC 1
4	PRESLES USL	4	LE THILLAY ESM	4	ERAGNY AS 2	4	EZANVILLE -ECOUEUEN US
5	PARMAIN AC	5	SARCELLES AAS 3	5	MENUCOURT AS	5	PUISEUX-LOUVRES FC
6	VALLÉE Sausseron ES	6	HERBLAY ES 2	6	FOSSÉS FU	6	SARCELLES AAS 2
7	JOUY LE MOUTIER FC 2	7	GARGES FCM 2	7	BEAUCHAMP AS	7	ST PRIX ES
8	CERGY-PONT FC 3	8	SURVILLIERS AV	8	ROISSY US	8	ERMONT AmS 2
9	BEAUMONT-MOURS ENT 2	9	ST LEU FC 3	9	GROSLAY FC	9	COURDIMANCHE AS
10	EXEMPT	10	VEMARS ST WITZ FC	10	FONTENAY EN PARISIS FC	10	PONTOISIENNE JS
		11	PIERRELAYE FC	11	MONTMORENCY FC 2		
		12	SOISY AM FC 1	12	MONTIGNY FC 1		
			GR C-D				GR E-F-G-H
		1	BEAUMONT-MOURS ENT 1			1	ARNOUVILLE FAS
		2	DEUIL-ENGHIEN FC 3			2	ST OUEN AS 2
		3	MONTSOULT-BAILLET US			3	BEZONS USO 2
		4	FRETTOISE ES			4	GOUSSAINVILLE FC 2
		5	BRUYERES-BERNES USM			5	RC ARGENTEUIL 2
		6	MAGNY EN VEXIN FC			6	ST BRICE FC 2
		7	DOMONT FC			7	CERGY-PONT FC 2
		8	NEUVILLE AS			8	SOISY AM FC 2
		9	EXEMPT			9	OSNY FC 2
		10	ARGENTEUIL FC 3			10	CHAMPAGNE SFC
		11	MONTIGNY FC 2				
		12	PERSAN US 2				
							GR I-J-K-L
						1	JOUY LE MOUTIER FC 1
						2	PERSAN US 1
						3	COSMO TAVERNY 2
						4	GONESSE RC 1
						5	ENTENTE SSG 2
						6	CORMEILLAIS ACS
						7	ERMONT AcF
						8	EAUBONNE CSM
						9	MONTMAGNY FC
						10	VILLIERS LE BEL FC 1
							GR M-N-O-P
						1	ADAMOIS OL
						2	MARLY LA VILLE ES
						3	GONESSE RC 2
						4	FRANCONVILLE FC 2
						5	HERBLAY ES 1
						6	ENTENTE SSG 3
						7	ENTENTE MMB
						8	VAUREAL FCM
						9	VILLIERS LE BEL FC 2
						10	ECOUEUEN FC 2



CRITERIUM U12 / U13 – PHASE 2

Vous trouverez ci-dessous les groupes pour la 2^{ème} phase du critérium. Le calendrier sera mis en ligne sur le site du DVOF dès que possible.

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	SERIE 4
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A-B-C-D
1	FONTENAY EN PARISIS FC	1	EXEMPT	1	AUVERS-ENNERY FC	1	CERGY-PONTOISE FC 2
2	CHAUMONTEL-LUZ AS	2	BEAUMONT-MOURS ENT.	2	EAUBONNE CSM	2	ST BRICE FC 2
3	RC ARGENTEUIL 3	3	MARLY LA VILLE ES	3	ENTENTE MMB	3	ST LEU FC
4	PARMAIN AC	4	VIARMES-ASNIERES OL	4	GROSLAY FC	4	ENTENTE SSG 2
5	COURDIMANCHE AS	5	ROISSY US	5	OSNY FC	5	HERBLAY ES 1
6	FRETTOISE ES	6	BRUYERES-BERNES USM	6	ST PRIX ES	6	MONTIGNY FC
7	GAFEPB	7	ARNOUVILLE FAS	7	FRANCONVILLE FC2	7	DEUIL-ENGHIEN FC 1
8	EZANVILLE -ECOUEEN US	8	LE THILLAY ESM	8	DEUIL-ENGHIEN FC 2	8	ARGENTEUIL FC
9	VALLÉE Sausseron ES					9	FOSSES FU
10	MAGNY EN VEXIN FC					10	VILLIERS LE BEL FC
11	JOUY LE MOUTIER FC 2					11	SOISY AM FC 2
12	PIERRELAYE FC		GR C-D		GR D-E-F	12	MONTMORENCY FC 2
		1	SURVILLIERS AV	1	GOUSSAINVILLE FC 2		
		2	MENUCOURT AS	2	EXEMPT		GR E-F-G-H
		3	EXEMPT	3	ERAGNY AS 2	1	JOUY LE MOUTIER FC 1
		4	COSMO TAVERNY 2	4	BEAUCHAMP AS	2	GOUSSAINVILLE FC 1
		5	MONTSOULT-BAILLET	5	HERBLAY ES 2	3	PUISEUX-LOUVRES FC
		6	SARCELLES AAS 3	6	PERSAN US	4	ERMONT AcF
		7	ADAMOIS OL	7	CORMEILLAIS ACS	5	MONTMAGNY FC
		8	NEUVILLE AS	8	ECOUEEN FC	6	GONESSE RC 2
						7	VAUREAL FCM
						8	ERMONT AmS
						9	BEZONS USO 1
			GR E-F			10	RC ARGENTEUIL 2
		1	DOMONT FC			11	EXEMPT
		2	EXEMPT			12	SARCELLES AAS 2
		3	CHAMPAGNE SFC				
		4	BOUFFEMONT AC				
		5	PONTOISIENNE JS				
		6	VEXIN AS				
		7	ST OUEN AS 2				
		8	GARGES FCM 2				



CRITERIUM AVENIR – PHASE 2

Après vérification des critères incontournables, vous trouverez ci-dessous les clubs retenus pour la 2me phase.
Le calendrier sera mis en ligne sur le site du DVOF dès que possible.

N°	AVENIR U10/U11
	GR A11 et A10
1	MONTMORENCY FC 1
2	VIARMES-ASNIERES OL 1
3	FRANCONVILLE FC 1
4	COSMO TAVERNY 1
5	ST BRICE FC 1
6	ENTENTE SSG 1
7	ERMONT AmS 1
8	CERGY-PONTOISE FC 1
9	ARGENTEUIL FC 1
10	ST LEU FC 1
	GR B11 et B10
1	ST OUEN AS 1
2	DEUIL-ENGHIEU FC 1
3	ERAGNY AS 1
4	BEZONS USO 1
5	SARCELLES AAS 1
6	RC ARGENTEUIL 1
7	SOISY AM FC 1
8	GARGES FCM 1
9	ECOUEN FC 1
10	OSNY FC 1

N°	AVENIR U12	N°	AVENIR U13
	GR A		GR A
1	ST BRICE FC 12	1	ST BRICE FC 1
2	FRANCONVILLE FC 12	2	EXEMPT
3	VIARMES-ASNIERES OL 12	3	ENTENTE SSG 1
4	ENTENTE MMB 12	4	ERAGNY AS 1
5	GONESSE RC 12	5	GONESSE RC 1
6	ERMONT AMS 12	6	SOISY AM FC 1
7	ST OUEN AS 12	7	GARGES FCM 1
8	DEUIL-ENGHIEU FC 12	8	MONTMORENCY FC 1
		9	OSNY FC 1
		10	BEZONS USO 1
	GR B		
1	GOUSSAINVILLE FC 12		
2	CERGY-PONTOISE FC 12		
3	ENTENTE SSG 12		
4	ERAGNY AS 12		
5	COSMO TAVERNY 12		
6	BEZONS USO 12		
7	GARGES FCM 12		
8	ECOUEN FC 12		



COUPE DU COMITÉ U12

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Début de la jonglerie à 13h30 et des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 11 Mars 2023.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au tour précédent de la Coupe U12 avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le Lundi 23 Janvier 2023 au plus tard. En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Les centres qui ne pourront avoir lieu ce Samedi 14 Janvier 2023, seront reportés le Samedi 21 Janvier 2023

ATTENTION : Le centre n° 13 est reporté au Samedi 21 Janvier 2023 dans son intégralité

Centre 1	ST PRIX ES	Centre 2	GOUSSAINVILLE FC	Centre 3	DEUIL ENGHIEU FC	Centre 4	EAUBONNE CSM
	ST PRIX ES 1		GOUSSAINVILLE FC 1		DEUIL-ENGHIEU FC 2		EAUBONNE CSM 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		ENTENTE SSG 1		VAUREAL FCM 1		CERGY-PONTOISE FC 3
	ST OUEN AS 2		CERGY-PONTOISE FC 2		ST LEU FC 1		ERMONT AMS 1
	OSNY FC 1		BOUFFEMONT AC 1		BELLOY ST MARTIN ASC 1		SARCELLES AAS 2
Centre 5	ENTENTE MMB	Centre 6	FRANCONVILLE FC	Centre 7	ADAMOIS OL	Centre 8	ARGENTEUIL RC
	ENTENTE MMB 1		FRANCONVILLE FC 2		ADAMOIS OL 1		ARGENTEUIL RC 3
	MONTMAGNY SPORT 1		FOSSÉS UF 1		JOUY LE MOUTIER FC 1		VEXIN AS 1
	SARCELLES AAS 1		ST BRICE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		PERSAN US 1
	ERMONT AMS 2		BEZONS USO 1		ST LEU FC 2		BEZONS USO 2
Centre 9	SOSIY AM FC	Centre 10	ERMONT ACF	Centre 11	CERGY FC	Centre 12	GONESSE RC
	SOISY AMFC 1		ERMONT ACF 1		CERGY PONTOISE FC 1		GONESSE RC 1
	SARCELLES AAS 4		ARGENTEUIL RC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		BRUYERES-BERNES USM 1
	AUVERS ENNERY FC 2		VAUREAL FCM 2		COSMO TAVERNY 1		FOSSÉS UF 2
	ECOUEU FC 2		ST OUEN AS 1		SARCELLES AAS 3		ECOUEU FC 1
Centre 13	ST OUEN AS	Centre 14	ERAGNY AS	Centre 15	ENTENTE SSG	Centre 16	VILLIERS FC
	ST OUEN AS 3		ERAGNY AS 2		ENTENTE SSG 4		VILLIERS LE BEL FC 1
	ARGENTEUIL RC 2		VILLIERS LE BEL FC 2		FRANCONVILLE FC 1		ADAMOIS OL 2
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		ERAGNY AS 1		GOUSSAINVILLE FC 4
	ST BRICE FC 2		ARGENTEUIL FC 1		DEUIL-ENGHIEU FC 1		ENTENTE SSG 2



FESTIVAL FOOT U13

1^{er} TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Une épreuve de jonglerie est à réaliser impérativement avant le début des rencontres
Début de la jonglerie à 13h30 & début des rencontres à 13h45
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Durée des rencontres :
Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les deux premiers de chaque centre + 14 meilleurs 3^{èmes} des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 11 Mars 2023.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 3 Janvier 2023 et jusqu'au Vendredi 6 Janvier 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 / U12F (2011), les U13 / U13F (2010)
 - Trois U11 / U11F (2012) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
 - Sont autorisées les joueuses U14F (2009)
- 4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)**

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi 23 Janvier 2023 à 16 heures dernier délai

En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 23 JANVIER 2023, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Les centres qui ne pourront avoir lieu ce Samedi 14 Janvier 2023, seront reportés le Samedi 21 Janvier 2023

ATTENTION : Le centre n° 19 est reporté au Samedi 21 Janvier 2023 à l'ENTENTE MMB



Centre 1 MONTSOULT-BAILLET	Centre 2 BOUFFEMONT AC	Centre 3 ST LEU FC	Centre 4 GROSLAY FC
MONTSOULT-BAILLET US 1	BOUFFEMONT AC 1	ST LEU FC 1	GROSLAY FC 1
ST LEU FC 2	SOISY AM FC 3	FOSSES FU 1	SARCELLES AAS 1
GONESSE RC 3	ERMONT AmS 1	OSNY FC 1	GAFEPB 1
MONTMAGNY SPORT2	ST OUEN AS 1	SURVILLIERS AV 1	VIARMES-ASNIERES OL1

Centre 5 ST BRICE FC	Centre 6 BEAUCHAMP AS	Centre 7 HERBLAY ES	Centre 8 GARGES
ST BRICE FC 1	BEAUCHAMP AS 1	HERBLAY ES2	GARGES FCM 2
SOISY AM FC 2	LE THILLAY ESM 1	VILLIERS le Bel FC 1	VEXIN AS 1
ERAGNY AS 1	COSMO TAVERNY 2	ENTENTE MMB 1	ARGENTEUIL RC 1
DEUIL-ENGHIEN FC 1	GONESSE RC 1	COSMO TAVERNY 1	ST BRICE FC 2

Centre 9 PERSAN	Centre 10 MONTMORENCY	Centre 11 ARGENTEUIL FC	Centre 12 ERMONT AmS
PERSAN US 2	MONTMORENCY FC 1	ARGENTEUIL FC 1	ERMONT AmS 2
ERMONT AcF 1	ENTENTE SSG 3	VALLÉE DU SAUSSERON 1	ST BRICE FC 3
FRANCONVILLE FC 1	BEZONS USO 2	CERGY-PONTOISE FC 2	VILLIERS le Bel FC 2
GOUSSAINVILLE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 3	BEAUCHAMP AS 2	SARCELLES AAS 2

Centre 13 VAUREAL	Centre 14 ARNOUVILLE	Centre 15 CHAMPAGNE SFC	Centre 16 SARCELLES
VAUREAL FCM 2	ARNOUVILLE FAS 1	CHAMPAGNE SFC 1	SARCELLES AAS 4
GARGES FCM 1	HERBLAY ES 1	ERMONT AmS 3	ROISSY US 1
DEUIL-ENGHIEN FC 3	DOMONT FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	DEUIL-ENGHIEN FC 2
ENTENTE SSG 2	PERSAN US 1	ERMONT AcF 2	VAUREAL FCM 1

Centre 17 MONTMAGNY	Centre 18 MENU COURT	Centre 19 ENTENTE MMB	Centre 20 ECOUEN FC
MONTMAGNY FC 1	MENU COURT AS 1	BELLOY ST MARTIN ASC	ECOUEN FC 1
PONTOISIENNE JS 1	SOISY AM FC 1	EAUBONNE CSM 1	FOSSES UF 2
JOUY le MOUTIER FC 2	MONTMORENCY FC 2	MONTMORENCY FC 3	SARCELLES AAS 3
CERGY-PONTOISE FC 3	ENTENTE SSG 1	ENTENTE MMB 2	BRUYERES-BERNES USM 1

Centre 21 COURDIMANCHE	Centre 22 JOUY le Moutier	Centre 23 EZANVILLE-ECOUE	Centre 24 CHAUMONTEL-LUZ
COURDIMANCHE AS 1	JOUY le MOUTIER FC 1	EZANVILLE US 1	CHAUMONTEL-LUZ; AS 1
BEZONS USO 1	GONESSE RC 2	ST PRIX ES 1	ERAGNY AS 2
GONESSE RC 4	FONTENAY FC 1	PIERRELAYE FC 1	FRANCONVILLE FC 2
PUISEUX-LOUVRES FC 1	CERGY-PONTOISE FC 1		

Centre 25 NEUVILLE			
NEUVILLE AS 1			
BEAUMONT-MOURS ENT			
BEZONS USO 3			



CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 28 JANVIER 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 10 Janvier 2023 et jusqu'au Vendredi 29 Janvier 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 FEVRIER 2023 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 25 Mars 2023



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3^{ème} tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Villiers FC	Centre 3	Osny FC	Centre 4	Champagne SFC
	Vaureal 1		Villiers 1		Osny 1		Champagne 2
	Deuil 3		Deuil 2		Argenteuil FC 2		Saint Brice 1
	Saint Ouen 3		Osny 2		Soisy 3		Garges 1
	Beaumont-M 1		Marly 1		Franconville 2		Pontoisienne 1

Centre 5	Entente MMB	Centre 6	Deuil-Enghien FC	Centre 7	Ezanville US	Centre 8	Groslay FC
	EMMB 1		Deuil 1		Ezanville 1		Groslay 1
	Jouy 3		Saint Brice 2		Ermont ACF 2		ESSG 4
	Garges 2		Sarcelles 3		Roissy 1		Bezons 1
	Cormeillais 2		Cergy 1		Saint Brice 3		Argenteuil RC 2

Centre 9	Soisy AM FC	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Franconville FC	Centre 12	Goussainville FC
	Soisy 1		Argenteuil RC 1		Franconville 3		Goussainville 1
	Pontoisienne 2		Soisy 2		Sarcelles 4		Cosmo 3
	ESSG 2		Ecouen 3		Cergy 2		Ecouen 1
	Sarcelles 5		Cergy 3		Domont 1		Montmorency 1

Centre 13	St Ouen AS	Centre 14	Cosmo Taverny	Centre 15	Persan US	Centre 16	Eaubonne CSM
	Saint Ouen 2		Cosmo 1		Persan 1		Eaubonne 1
	Saint Leu 1		Sarcelles 2		Eragny 1		Saint Leu 2
	Argenteuil FC 1		ESSG 1		Cormeillais 1		Sarcelles 1
	Jouy 1		Viarmes 1		Saint Ouen 1		ESSG 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives :

- Le premier de chaque poule est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le 2ème des 14 groupes de 4 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le meilleur 2ème des groupes de 3 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- 32 équipes qualifiées pour le 3^{ème} tour

Centre 1 Cormeillais ACS	Centre 2 Cergy-Pontoise FC	Centre 3 Arnouville FAS	Centre 4 St Leu FC
Cormeillais 2	Cergy 1	Arnouville 1	Saint Leu 1
Cergy 3	Montmorency 2	Sarcelles 5	Deuil 2
Ezanville 1	Frettoise 1	EMMB 1	Saint Brice 2
Vauréal 2	Ecouen 1	Fontenay 1	Osny 1
Centre 5 Adamois OL	Centre 6 Marly ES	Centre 7 Sarcelles AAS	Centre 8 Gonesse RC
Adamois 1	Marly 2	Sarcelles 1	Gonesse 1
Pontoisienne 1	Pierrelaye 1	Bouffémont 1	Saint Brice 3
Courdimanche 2	Bezons 2	Eragny 1	Villiers 1
EMMB 2	Persan 1	Saint Prix 1	St Ouen 2
Centre 9 Eragny AS	Centre 10 Entente SSG	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Garges FCM
Eragny 2	ESSG 1	Argenteuil FC 1	Garges 2
Ermont Ams 2	Cergy 2	ESSG 3	Deuil 1
Sarcelles 2	Argenteuil RC 1	Cormeillais 1	Sarcelles 3
Montmagny 1	Gonesse 2	Saint Ouen 3	ESSG 2
Centre 13 Ecouen FC	Centre 14 St Brice FC	Centre 15 Roissy US	Centre 16 Bezons USO
Ecouen 2	Saint Brice 1	Roissy 2	Bezons 1
Cosmo 1	Argenteuil Rc 2	Viarmes-A 2	Saint Leu 3
Persan 2	Herblay ES 1	Eaubonne 1	Franconville 1
Soisy 1	Villiers 2		
Centre 17 Ermont AcF	Centre 18	Centre 19	Centre 20
Ermont ACF 2			
Vauréal 1			
Saint Leu 2			



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 DU 26 11 2022

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U8/U9 – niveau 1 sur centre n° 1 au COSMO TAVERNY

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U8 – niveau 2 sur centre n° 1 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel des feuilles de présence des clubs d'ERMONT ACF, CORMEILLAIS ACS, COSMO TAVERNY, ERMONT AMS et PIERRELAYE FC et la feuille de plateau U8 – niveau 2 sur centre n° 3

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel des feuilles de présence des clubs GOUSSAINVILLE FC, VILLIERS FC et MONTMAGNY SPORTS et la feuille de plateau U9 – niveau 2 sur centre n° 7

PERSAN US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U9 – niveau 2 sur centre n° 3 à BOUFFEMONT AC

PLATEAU U6/U7 DU 03 12 2022

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 10 à ERMONT AMS

ENTENTEN SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 10 à ERMONT AMS

MONTMAGNY SPORTS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 22 au THILLAY ESM

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 22 au THILLAY ESM

CRITÉRIUM U12 / U13

NEUVILLE AS 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25273643 & 25273688 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

VEXIN AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 25273644 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre PONTOISIENNE JS 1

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25273821 & 25273866 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

CRITÉRIUM U10 / U11

GONESSE RC 5 & 6 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25266849 & 25266877 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 1 & 2

SOISY AM FC 5 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25267470 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 3

ERMONT AMS 4 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25266617 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 4



CRITERIUM U12 / U13

ST OUEN AS 3 & 4 : 2^{ème} appel feuilles de match n° 25273804 & 25273849 du 12 11 22 – série 2 – critérium U12/U13 contre PUISEUX-LOUVRES FC 1 & 2

MONTMORENCY FC 3 - 4 & 5 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25254917 – 25274889 & 25274861 du 12 11 22 – série 3 - critérium U12/U13 contre DEUIL-ENGHIEN FC 4 – 5 & 6

SOISY AM FC 3 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25275183 du 12 11 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre CERGY-PONTOISE FC 5

MONTMORENCY FC 4 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25274896 du 03 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 4

ENTENTE MMB 4 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25274901 du 10 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre GROSLAY FC 2

MONTMORENCY FC 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25254597 & 25254720 du 10 12 22 – critérium avenir U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

BEAUCHAMP AS 3 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25275744 du 12 11 22 – série 4 – critérium U12/U13 contre FOSSES FU 3

GOUSSAINVILLE FC 1 & 8 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25275865 & 25275893 du 12 11 22 – série 4 - critérium U12/U13 contre HERBLAY ES 1 & 2

AMENDES

ARGENTEUIL FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25266525 du 03 12 22 – critérium U10/U11 Contre ENTENTE SSG 5

Amende : 15€

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 25266223 du 07 01 2023 – série 3 – critérium U10/U11 contre ECOUEN FC 6

Amende : 15€

SOISY AM FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de SOISY AM FC - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 26 11 22 à SARCELLES AAS

Amende : 15€

VEXIN AS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VEXIN AS - centre n° 4 - U8 N2 du 26 11 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS.

Amende : 15€

GAFEPB : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club GAFEPB - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

Amende : 15€

VALLEE DU SAUSSERON : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB

Amende : 15€



BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BRUYERES BERNES USM - centre n°16 – U6/U7 du 03 12 22 à AUVERS ENNERY FC

Amende : 15€

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°20 – U6/U7 du 03 12 22 à ST OUEN AS

Amende : 15€

VALLEE DU SAUSSERON : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°23 – U6/U7 du 03 12 22 à COURDIMANCHE AS

Amende : 15€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 16 JANVIER 2023 À PARTIR DE 18H00